



LE CHIFFRE

275 managers et directeurs du groupe Provencia auront été formés, à la fin de l'année, aux questions de santé au travail.

LA CARSAT RHÔNE-ALPES a aidé le groupe Provencia, un acteur régional de la grande distribution, à prendre en compte la santé au travail dans ses activités... Un projet ambitieux qui s'est rapidement concrétisé, facilité par la proximité des prises de décision.

GRANDE DISTRIBUTION
La prévention à la sauce Provencia

Le fondateur était un amoureux de la Provence, d'où ce nom de Provencia... Mais c'est à Annecy qu'est installé le siège de ce groupe régional de grande distribution qui regroupe 35 magasins (31 supermarchés et 4 hypers). En 1999, ces derniers passent sous franchise Carrefour, « c'est-à-dire que nous bénéficions de la force de frappe Carrefour au niveau des achats, de la publicité et du commercial. Mais nous définissons et pilotons notre propre politique RH », explique Jean-Jacques Signoux, directeur des ressources humaines de Provencia. En 2011, la Carsat Rhône-Alpes engage des discussions avec le groupe Provencia. « Nous avons rencontré les membres du comité de direction ainsi qu'Anne-Charlotte Mastmann, adjointe du DRH, avec Sonia Hutteau, contrôleur de sécurité à la Carsat Rhône-Alpes, en charge du siège, et fait un état des lieux de la sinistralité, en lien avec nos visites en magasins », explique Cédryc Fernandez,

également contrôleur de sécurité à la Carsat. L'objectif de cette entrevue était clair: engager le groupe dans une réflexion permettant la construction d'une démarche de prévention en tenant compte des spécificités locales. Une seconde rencontre a lieu quelques mois plus tard avec, à la clé, la signature d'une charte d'engagement fin 2011, entre la Carsat et le groupe Provencia, sur la base d'engagements communs en lien avec les orientations nationales.

Structurer les actions

La première action qui voit le jour est portée par la Carsat. Il s'agit de la formation de l'ensemble des directeurs du groupe et des managers des magasins de Haute-Savoie. « Notre pôle formation a permis de doter les magasins de compétences favorisant l'expression collective sur les questions de santé au travail », remarque Cédryc Fernandez. Provencia a pris le relais en s'engageant dans la formation, en 2012 et 2013, des managers de tous les autres magasins – soit

133 personnes sur trois jours – dans le respect du référentiel construit. « On n'aurait jamais pu aller aussi vite avec les grandes enseignes nationales », assure le contrôleur. La formation n'étant qu'une étape devant déboucher sur la formalisation d'une politique de prévention¹. Du côté des magasins, on commence à s'approprier la démarche. Dans l'hypermarché de Voiron, en Isère, le CHSCT et la direction ont lancé, dès 2012, une réflexion sur les conditions de travail des salariés. « Mon magasin était visé par les deux PNAC²: TMS et grande distribution. On s'est interrogés sur ce qui provoquait les TMS... et là-dessus, la charte arrive. Elle nous a permis de structurer les actions », souligne Alain Gallot, directeur du magasin. Un cabinet d'ergonomie réalise en parallèle une analyse des postes de certains secteurs « à risques ». Des groupes de travail sont créés, auxquels sont conviés Stéphane Roberget, contrôleur de la Carsat Rhône-Alpes en charge du magasin,

le médecin du travail, les managers de proximité, le CHSCT, le référent sécurité et des personnes du rayon. Stéphane Roberget a pu voir les avancées de ces groupes lors des CHSCT: « Très vite, ce magasin s'est emparé de la santé et la sécurité au travail. Les résultats sont là, les basiques sont acquis. » « 60 à 70% des solutions sont organisationnelles, et non techniques. Il faut avancer très vite sur les solutions "faciles", pour montrer que ça marche, aussi bien dans le magasin qu'aux autres magasins du groupe et créer une émulation et partager les bonnes pratiques », conclut le DRH. Et prendre davantage de temps pour s'attaquer aux sujets plus complexes. ■

1. Cela se concrétise par la nomination d'un chargé de santé au travail au niveau du groupe et la désignation de référents sécurité dans les magasins. Autant d'éléments qui permettront d'engager la refonte de l'évaluation des risques sur 2013-2014.
 2. Plan national d'actions coordonnées de la branche accidents du travail et maladies professionnelles.